

CHAPITRE 2

L'HISTOIRE DES RELATIONS INTERÉTATIQUES ET DES RAPPORTS INTERNATIONAUX

Les premières relations entre États commencèrent dès la naissance des premiers États. Au cours des cinq millénaires de notre passé, le monde humain et les sociétés qui le constituent ont traversé des changements bouleversants, presque indicibles. Les relations à l'intérieur des États ainsi qu'entre eux ont à toute époque été fortement marqués par l'environnement économique, les savoirs techniques, les fondements religieux et idéologiques, ainsi que par les moyens de communications. Les institutions et les notions fondamentales qui déterminent les rapports internationaux et le droit international, comme par exemple l'État, la souveraineté, la nation ou bien les organisation internationales sont toutes apparues et ont toutes évolué en fonction de circonstances historiques. Le système juridique et politique international moderne a ses racines dans la civilisation occidentale originaire de l'Europe, il est donc l'objectif du présent chapitre de donner un aperçu de l'histoire des rapports interétatiques afin de permettre de mieux comprendre les défis du XXI^e siècle.

2.1. LES ORIGINES DES RELATIONS, REMONTANT À L'ANTIQUITÉ

L'une des préconditions de l'établissement des rapports entre États fut la naissance de civilisations relativement développées, qui, pas trop éloignées les unes des autres, avaient les moyens de transport pour parvenir à établir des rapports les unes avec les autres. L'apparition des premières civilisations datent selon l'historiographie d'à peu près 3000 av. J.-C., ainsi les Sumériens qui vivaient en Mésopotamie, sur la plaine parcourue par le Tigre et l'Euphrate. Au début les Sumériens fondaient des cités-États et non un État unifié, réglant leurs rapports réciproques sur la base d'une forme de droit international. Le premier **traité international** considéré par les historiens comme le plus ancien document de telle sorte conservé pour la postérité a été conclu par deux cités-États sumériennes, Umma d'une part et Lagash d'autre part, vers 3000 av. J.-C.¹ Ce traité visait à établir les frontières entre les deux cités-États à l'issue d'un différend frontalier remontant à plusieurs siècles, sans pour autant beaucoup de succès : la cité-État d'Umma allait sous peu enfreindre les dispositions. Cette violation du traité a eu pour conséquence la reprise des actes violents entre les deux cités-États.²

La notion de traité international

Un accord de volontés entre États et autres sujets du droit international autorisés à le conclure, qui crée, modifie ou supprime des droits et des obligations internationaux.

Source : SZALAI 2018b.

Cette histoire ci-dessus est une manifestation parfaite des relations typiques de l'Antiquité : les États qui existaient côte à côte ont forgé de véritables liens, souvent même sous une forme (aussi) juridique, mais ce qui caractérisait le plus leur entretien c'est qu'ils **faisaient la guerre** l'un contre l'autre.

¹ NAGY 1995, 7.

² SÜLYÖK 2014, 479-488.

Dans la période allant de 3000 av. J.-C. jusqu'en 1500 av. J.-C., de nombreux États ont été établis dans les régions du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, tels que l'Empire d'Akkad, l'Assyrie, la Babylonie, l'Égypte, la Perse. Pour eux, la guerre n'était plus le seul moyen d'interaction, au contraire, on assiste là à une apparition des formes de coopération pacifiques, tels que les échanges commerciaux et l'établissement d'alliances.

Les quelque 1500-1000 ans ayant précédé le début de notre ère ont vu la formation des États comme les cités-États helléniques, l'Israël et la Judée, les États de Chine et de l'Inde, l'État des Mayas en Amérique centrale, et puis l'Empire romain qui ont posé les fondations directes de notre civilisation actuelle. L'essor du **commerce** fut accompagné par l'envoi d'agents diplomatiques, par la conclusion de traités d'amitié et de non-agression, ou bien d'accords sur des coalitions militaires, par le recours à la cour d'arbitrage, par la conclusion de traités de paix, ainsi que par l'application des règles régissant le droit dans la guerre telles l'envoi d'une déclaration de guerre ou bien l'échange de prisonniers de guerre.³ Les intervalles de coopération paisible n'étaient cependant qu'éphémères, suivis par le remaniement des rapports de pouvoir au moyen d'une guerre.

En ce qui concerne les relations interétatiques et l'évolution du droit international, elles connaissaient une prospérité plutôt dans les périodes marquées par l'existence d'États qui étaient d'une taille et d'une puissance similaires, donc assez « proches » les des autres ; alors qu'au temps de la formation et de l'existence des empires puissants les circonstances ne se sont pas avérées favorables à leur efflorescence. Prenons l'exemple de l'Empire chinois unifié qui a été créé à partir des principautés chinoises en 221 av. J.-C., dont le monarque, l'empereur chinois se considérait comme le dépositaire suprême du pouvoir, et du fait que tous furent considérés comme étant subordonnés à lui, il était peu probable de nouer des liens de coopération et de coexistence paisibles avec les peuples voisins ou plus lointains.⁴ Les grands empires n'ont pas besoin d'un système international d'équilibre des puissances dont les autres États font également partie.⁵ (Toutefois, il est vrai que les périodes d'anarchie qui suivirent la chute des grands empires – telles les IX-X^e siècles en Europe ou bien les périodes intervenant entre des règnes unifiés des grandes dynasties en Chine – ne favorisaient pas, elles non plus, la coopération internationale et le développement. Ces périodes-là se caractérisèrent par le rétablissement de l'équilibre des puissances, le plus souvent au moyen de guerres.)

Parmi les cinq **religions mondiales**, quatre sont nées dans cette période : le judaïsme (la religion juive), le christianisme, l'hindouisme et le bouddhisme. (L'islam ne naîtra que dans le VI^e siècle de notre ère.)

2.2. LES RELATIONS INTERÉTATIQUES AU MOYEN ÂGE – DE LA DISSOLUTION DE L'EMPIRE ROMAIN À LA GUERRE DE TRENTE ANS

L'Europe, qui était restée presque complètement centralisée jusqu'au début du haut Moyen Âge, commença par la suite à devenir de plus en plus décentralisée : l'Empire romain s'est divisé en deux en 395 de notre ère, et 81 ans plus tard, en 476, l'Empire romain d'Occident s'est effondré sous les attaques continues des tribus germaniques. Sur ses décombres les Germains formèrent de nouveaux États, tels que l'Empire franc et les royaumes des Goths. Néanmoins, peu nombreux étaient parmi ces États ceux qui survécurent pendant plusieurs siècles. Le plus puissant d'entre eux fut l'Empire franc (482-843), la première entité à instituer la vassalité, en d'autres termes, **le système féodal**. La création

³ NAGY 1995, 8-15.

⁴ NAGY 1995, 9.

⁵ KISSINGER 1998, 21.

des liens vassaliques et la féodalité en tant que telle constituaient une réponse à l'absence d'autorité centrale forte, en concédant aux particuliers des droits et des privilèges (par exemple droits de percevoir des impôts et de légiférer) qui, dans un régime puissant et centralisé, auraient dû être réservés à l'État. Ainsi fut instauré un ordre durable qui comprenait un régime économique et social perdurant en Europe jusqu'au XIXe siècle. Notons cependant qu'en Chine les caractéristiques de la féodalité apparaissent déjà aux III-IVe siècles.

Les années 900 ont vu la fin des migrations barbares, une paix relative s'installa en Europe, et les rapports de pouvoir ont été de plus en plus déterminés par la propriété terrienne. Le pouvoir royal étant affaibli, les seigneurs combattaient l'un contre l'autre pour acquérir l'autorité centrale, alors que les rois cherchaient à conserver leur pouvoir en concédant des dons de domaine, en exigeant de leurs vassaux redevances et fidélité en échange. Avec la disparition du commerce à grande distance à la suite de la désintégration de l'Empire romain et l'absence d'entretien du réseau routier, toutes les marchandises devaient être produites localement. Cela entraîna une forte régression de l'usage de l'argent dans les échanges, la plupart de redevances payables aux seigneurs ayant dû être payées en produits agricoles et non pas en argent (les redevances en argent ne devinrent répandues qu'à l'époque d'une féodalité plus développée).

Le système de liens vassaliques de plus en plus entrecroisés, lui aussi, eut des effets sur les rapports internationaux, le **hiérarchisation** faisant son apparition également parmi les monarques de divers États. On peut citer comme exemple le cas des rois d'Angleterre qui, depuis le début du XIe siècle, pendant deux cents ans étaient les vassaux du roi de France, jusqu'au moment où le roi de France par le biais de sa cour royale décida la commise contre *Jean sans Terre*, c'est-à-dire confisqua tous les fiefs de celui-ci pour violation de son serment de fidélité acte en raison duquel *Jean* est désormais surnommé « sans Terre ». Cette situation équivalait à une dépendance vassalique même si les rois d'Angleterre possédaient ainsi sur le territoire du royaume de France des terres plus vastes que celles possédées par le roi de France lui-même.⁶

Pendant des siècles la personne qui figurait au sommet de la hiérarchie était le pape, chef suprême de l'Église catholique. La lutte entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel pour décider lequel des deux – l'empereur ou le pape – jouissait d'une prééminence de pouvoir par rapport à l'autre perdura pendant plusieurs siècles. La querelle sur la suprématie de leurs pouvoirs respectifs fut contradictoire, car souvent tous les deux – pape et empereur – avaient besoin l'un de l'autre pour pouvoir conserver son propre pouvoir. Ainsi, *Charlemagne*, le souverain franc (768-814) s'est fait remarquer comme l'un des plus fervents défenseurs de l'église occidentale, ce qui lui a valu le couronnement par le pape comme empereur du Saint Empire romain germanique. En échange, *Charlemagne* s'engagea à prêter secours au pape et à unifier l'Europe occidentale au nom de la foi chrétienne. En réalité les efforts pour établir une autorité centrale unifiée ont échoué, et les différents peuples continuèrent à vivre dans de petits groupes isolés et dispersés, en dépit des prétentions en matière d'ordre universel et centralisé soutenues par l'Église.⁷

Dans le même temps l'Empire romain d'Orient, dès le VIIe siècle connu sous le nom d'Empire byzantin, se tenait en Europe de l'Est jusqu'à sa chute en 1453 provoquée par l'expansion de l'Empire ottoman. Les habitants de l'Empire byzantin utilisaient la langue grecque au lieu du latin, mais pour ce qui était de l'activité de l'État, les traditions romaines furent maintenues. La religion de l'Empire était le christianisme, religion officielle de tout l'Empire romain depuis l'année 380.

⁶ BLOCH 2002.

⁷ MINGST 2011, 32.

En 1054 survint la séparation de l'Églises **d'Orient et d'Occident**, à l'issue de laquelle le chef de la chrétienté orthodoxe devient le patriarche byzantin dans l'Est de l'Europe, alors que dans l'Ouest, l'Église latine va être dirigée par le pape romain. Le pouvoir du patriarche byzantin fut largement inférieur à celui du pape de Rome, l'Église chrétienne romaine englobant beaucoup plus d'États européens que l'Église chrétienne d'Orient.

Tandis que toute l'Europe avait adopté la chrétienté, sur la péninsule Arabique le VI^e siècle a vu l'émergence de la cinquième religion mondiale, l'islam. Encore aujourd'hui, la vaste majorité de la population mondiale pratique l'une des cinq religions mondiales, ce qui constitue un élément fondamental de l'identité culturelle. De nos jours les idéologies politiques se voient remplacées de nouveau par la culture et la religion comme traits dominants d'une civilisation, ce qui incite certains scientifiques, comme *Samuel Huntington*, à penser que cela va culminer dans l'affrontement des civilisations, puisque les civilisations traversent actuellement une modification en matière d'équilibre de pouvoir.⁸

La rivalité, voire la belligérance entre les religions ainsi qu'entre les cultures ont une longue histoire : il suffit d'en citer deux exemples historiques considérables, qui se produisirent dans la période du XI^e au XVI^e siècle. L'un d'entre eux est celui des croisades, entreprises par les chrétiens européens au Proche Orient en vue de repousser l'expansion des musulmans ; l'autre exemple étant celui des persécutions des Juifs sur le territoire de l'Europe, plus particulièrement sur les territoires allemands au XIV^e siècle.

Aux XIV^e-XVI^e siècles la fragmentation des communautés attribuée à la féodalité faisait encore perdurer de considérables barrières à la libre circulation et au libre transport ainsi qu'au commerce par voies terrestres. Sur les routes tout comme sur les voies fluviales l'imposition de taxes douanières était répandue, rendant le transport qui était de toute façon gêné par de mauvaises conditions encore beaucoup plus cher. D'une part, cela fit obstacle au développement économique, d'autre part cela favorisa les États côtiers en donnant libre cours au développement du **commerce maritime**. En témoignent une multitude de livres parus aux XV^e-XVI^e siècles, décrivant le droit international maritime, ainsi que de nombreuses ordonnances royales. De surcroît, l'expansion des Turcs et la chute de Byzance rendirent le commerce levantin entre l'Asie et l'Europe beaucoup plus difficile, circonstance qui, lui aussi, poussa les États de la Méditerranée (la République de Venise, l'Espagne, le Portugal) à la recherche de nouvelles voies maritimes.⁹

Les résultats d'un développement ininterrompu du commerce maritime pendant une période de plusieurs siècles furent nombreux : une communauté de commerçants impliquant plusieurs nations (un réseau transnational) émergea, dont les intérêts financiers ne furent plus restreints au territoire d'un seul État, et dont les membres accumulèrent des fortunes considérables. Ce furent leurs efforts pour se procurer une protection de leurs intérêts qui amenèrent à l'établissement des liens et à la protection consulaires. Ces commerçants prirent contact avec d'autres cultures et acquirent des connaissances laïques plus élargies que celles propagées exclusivement par le clergé, alors la seule source d'éducation dans la plupart de l'Europe. C'est le temps de la redécouverte de l'Antiquité, c'est-à-dire des idées, de la littérature et de la philosophie antiques, qui inspirera la Renaissance et l'humanisme. C'est aussi le temps où les racines de l'individualisme se laissent déjà entrevoir, de même que la relativisation du système de valeurs morales proclamé comme universel par le clergé (notons par exemple l'œuvre de *Machiavel*, intitulée « Le Prince », qui soutient que le souverain n'a à agir qu'au profit de l'État et non au profit du clergé ou bien au profit de n'importe quel système de valeurs universel).¹⁰

⁸ HUNTINGTON 2004.

⁹ NAGY 1995, 26.

¹⁰ MINGST 2011, 34.

L'essor du trafic et du commerce maritimes a conduit à la **découverte** de territoires de plus en plus lointains, dès l'année 1470 les navigateurs portugais cherchèrent la route vers l'Inde. En 1487 *Diaz* contourne la pointe sud de l'Afrique, le cap de Bonne-Espérance, en 1492 *Christoph Colomb*, en partant vers l'ouest, découvre le continent américain, puis en 1498 *Vasco de Gama* réussit à contourner l'Afrique et à atteindre la côte de l'ouest de l'Inde. Ces découvertes ont marqué le début de la colonisation, pendant lequel l'Espagne et le Portugal se distinguèrent le plus, bientôt suivis, environ cent ans plus tard, par les Anglais, les Hollandais et les Français. Les **colonies** furent établies au XVI^e siècle en Amérique centrale et en Amérique du Sud, mais en même temps on tira également profit de la découverte du continent africain : c'était de là qu'on emmena la main-d'œuvre aux colonies. La déportation des Africains fut effectuée d'une manière particulièrement brutale : selon les estimations, pour qu'un esclave ait été transporté sain et sauf sur le continent américain, il fallait que trois esclaves aient été tués ou aient trouvé la mort à cause de terribles conditions de transport.¹¹ Les colonisateurs considérèrent les colonies comme parties de leurs empires, ce qui avait pour conséquence une augmentation importante du territoire où le droit international européen et chrétien entra en vigueur. En outre, les avoirs provenant de la colonisation alimentèrent un développement économique et technologique rapide, non sans effet pour la société : la féodalité fut progressivement remplacée par une monarchie de plus en plus centralisée.

Tandis que les États proches de l'Océan Atlantique ou le bordant se concentrèrent au XVI^e siècle sur la découverte des mers et sur l'acquisition du contrôle sur elles, beaucoup de régions de l'Europe continentale connaissent deux phénomènes majeurs progressant en parallèle : l'un est l'expansion de l'Empire ottoman et ses incursions continues depuis le sud-est, l'autre est l'affaiblissement de l'Église catholique. Lancée en 1517, **la Réforme**, dont le déclencheur est l'affichage des thèses de *Martin Luther* et qui conduira à l'établissement de l'Église protestante, devint populaire parmi les souverains. Les monarques qui adoptent la foi protestante y virent un moyen de se soustraire à l'autorité pontificale – conséquence que mêmes les monarques s'attachant à leur foi catholique (tel le roi français) sont désireux de provoquer.

La disparité religieuse qui caractérisa l'Europe et le remaniement des pouvoirs qui en découla se cristallisèrent dans des guerres. Au début regardée comme une guerre de religion, la guerre qui commença en 1618 et impliqua une vaste majorité des États européens, dura trente ans et finit par créer un remodelage considérable des rapports de pouvoir. Depuis 1452, l'empereur du Saint-Empire romain germanique, élu par les princes-électeurs allemands, fut issu de la maison de *Habsbourg*. Bien que cette position d'empereur comprît le pouvoir suprême, chacun des princes à la tête des principautés retenait encore d'importants droits et privilèges. Durant le XVI^e siècle les princes se convertirent à la foi protestante un peu partout dans l'Empire, et malgré la Réforme catholique effective lancée depuis les régions autrichiennes et bavaoises, la paix d'Augsbourg de 1555 décréta que le protestantisme fut de même rang que le catholicisme. Dans le cadre de la paix religieuse l'empereur *Habsbourg* accepta que les princes soient désormais libres de choisir leur confession propre et que la même confession soit pratiquée sur les territoires qui leur appartiennent (voici l'origine de la maxime « à qui appartient la région, de celui-là la religion », dont l'équivalent latin est « *cuius regio, eius religio* »). Cependant dans le premier quart du XVII^e siècle les *Habsbourg* réitérèrent leurs efforts pour une centralisation forte, provoquant ainsi de la part des princes protestants soucieux de ne pas perdre leur liberté de culte et leurs droits acquis, la formation en 1608 de l'Union protestante, dont l'objectif fut de défendre les intérêts de ces derniers. Pourtant, en 1618 le conseil des gouverneurs impériaux interdit dans le royaume de Bohême, partie du Saint-Empire romain germanique, la pratique religieuse protestante. En riposte, quelques nobles protestants bohémiens jetèrent deux membres du conseil des gouverneurs par la fenêtre du château royal de Prague (cette histoire est connue sous le nom de défenestration), et cet

¹¹ NAGY 1995, 27-28.

acte va déclencher une émeute contre les *Habsbourg*, qui, à son tour, marquera le début de **la guerre de Trente Ans**.

Les combats qui se déroulaient au sein du Saint-Empire romain germanique allaient sous peu acquérir une envergure européenne, du fait que presque tous les États européens finirent par intervenir en faveur de l'une ou de l'autre des parties combattantes. Les princes protestants qui s'opposaient aux *Habsbourg* furent appuyés – principalement sous forme de soutien financier – par l'Angleterre, les Provinces-Unies et la France, alors que le Danemark, la Suède et la Principauté de Transylvanie sous la règle du Prince *Gabriel Bethlen* ont effectivement participé aux combats avec leurs propres armées en tant qu'alliés des protestants. Les *Habsbourg* ont été soutenus par le pape, par Venise et par les princes allemands catholiques, ces derniers étant surtout bavarois, ainsi que par le roi espagnol, issu, lui aussi, de la maison de *Habsbourg*. Comme les Provinces-Unies et le Portugal combattirent l'un contre l'autre même en Amérique du Sud et aux Indes Orientales pour affermir leur domination coloniale respective, la guerre ne fut plus restreinte au territoire de l'Europe.¹²

Dans les premières 18 années de la guerre ce fut l'alliance catholique qui s'avéra plus forte, mais en 1635 la France, dirigée par *Louis XIII* et le cardinal de *Richelieu*, déclara la guerre à l'Espagne dirigée par les *Habsbourg* (*Philippe IV*, le roi d'Espagne étant d'ailleurs le frère d'*Anne d'Autriche*, la femme de *Louis XIII*). Les troupes françaises s'emparèrent de l'Italie du Nord, de la Rhénanie ainsi que du sud des Pays-Bas, et ramenèrent les suédois, avec qui ils avaient noué une alliance, sur les champs de bataille. Dès 1642 les armées françaises et suédoises réussirent dans toutes leurs actions militaires, ayant vaincu les troupes espagnoles, autrichiennes et bavaroises, ce qui impliqua, dès 1648, leur triomphe incontestable par rapport aux *Habsbourg*.¹³

La guerre de Trente Ans a ravagé toute l'Europe, décimant selon les estimations le quart ou le tiers de la population européenne de l'époque. Cela peut s'expliquer par plusieurs faits : premièrement, les batailles de cette guerre ne ressemblaient plus aux batailles médiévales de chevaliers, elles relevaient plutôt d'une guerre moderne totale. L'exemple le plus connu de ce type de guerre fut la destruction et le pillage de Magdebourg, ville protestante, en 1631 : tandis qu'environ 25 mille habitants trouvèrent la mort dans l'incendie meurtrier de la ville, les impériaux qui y mirent le feu et l'armée de la Ligue catholique n'eurent que 300 victimes tuées dans les combats. Les pertes civiles peuvent en partie s'expliquer par les épidémies de fièvre typhoïde et de peste ainsi que par les famines. Comme la guerre devint de plus en plus chaotique, il y eut des appels à plusieurs reprises pour faire la paix, mais le processus était particulièrement lent. Le premier accord préliminaire sur le lieu des négociations de paix fut mis en place en 1641, et les véritables négociations n'allèrent commencer qu'en 1645 et il fallut trois ans pour rédiger les traités de paix.¹⁴

L'année 1648 vit la signature des traités de paix en deux lieux, notamment à Osnabrück et à Münster, et puisque tous les deux lieux se situent en Westphalie, les traités vont être nommés dans leur ensemble, **paix de Westphalie**. Les trois thèmes fondamentaux qui devaient être réglés par les traités étaient : la question de religion, les questions territoriales ainsi que la question liée aux prérogatives de l'empereur du Saint-Empire et à ses rapports avec les princes.

Sur le plan religieux, les traités proclamaient la fin des discriminations entre les états impériaux catholiques, luthériens et calvinistes, et en plus, ils confirmaient une partie des acquis de **la paix religieuse d'Augsbourg**. Ils prévoyaient la tolérance au niveau de la pratique religieuse individuelle, interdisant aux princes l'application de la contrainte envers leurs sujets ayant une confession autre que

¹² CSIKÁNY 2005.

¹³ Ibid.

¹⁴ LÁZÁR 2009, 28-45.

la leur (sauf que dans les cinq premières années après la signature de la paix les princes avaient le droit de les exiler de leur territoire). Cette règle n'était cependant pas d'application dans les domaines de la maison de *Habsbourg*, où seule la foi catholique était reconnue.

Tant les règles relatives à la religion que les clauses territoriales ont eu un retentissement sur les rapports entre l'empereur et les états impériaux. Le Saint-Empire romain germanique émietta en 296 principautés indépendantes et en une multitude de villes libres ; la Confédération helvétique et les Provinces-Unies (Pays-Bas) s'en retirèrent en tant qu'États indépendants reconnus. Certaines principautés allemandes en sortirent renforcées, notamment Brandebourg avec l'annexion de la Poméranie orientale, qui parvient à acquérir des territoires considérables grâce aux traités de la paix. En revanche, ces traités ont contraint les *Habsbourg* à admettre que la position d'empereur du Saint-Empire romain germanique ne comprenait plus la suprématie, le système antécédent de la hiérarchie de souverains ayant échoué. Aux états impériaux allemands a été accordé le droit de nouer librement des alliances avec des puissances extérieures et de poursuivre leurs propres politiques extérieures, alors que l'empereur ne pouvait conclure des traités internationaux ou déclarer la guerre qu'après avoir recueilli le consentement des princes. Avec la paix la liberté en matière d'échanges commerciaux était réinstallée au sein de l'Empire, ce qui coïncidait avec la suppression des frontières douanières qui avaient été instaurées à cause de la guerre. Formellement, l'Empire va rester en place jusqu'en 1806 (jusqu'à sa dissolution par *Napoléon I^{er}*), mais dans les faits il devint plutôt **une coalition d'États indépendants**, ne se posant plus en tant que grande puissance. Au lieu d'une unité allemande centralisée ambitionnée par les *Habsbourg*, la guerre de Trente Ans a abouti à une période d'éparpillement de plus de deux cent ans, avec des répercussions perceptibles jusqu'aux événements du XXe siècle.

Vainqueur de la guerre, la France en est ressortie comme une véritable grande puissance, ayant obtenu l'Alsace et ayant pu occuper le Piémont (une région du nord-ouest de l'Italie). La défaite des *Habsbourg* a entraîné **l'abaissement du pouvoir pontifical**, et les traités de paix ont également eu pour conséquence l'abolition de la suprématie du pape même sur les souverains catholiques. À cette époque il est devenu clair que même les souverains catholiques ne tenaient plus compte des intérêts de l'Église.¹⁵ Avec l'émergence des principautés allemandes égales et autonomes, ainsi qu'avec la disparition de la prééminence de l'autorité de l'Église, l'autorité d'État acquiert une indépendance, une souveraineté territoriale et un caractère laïque qui se manifestent aussi bien en pratique.

Les dispositions concrètes des traités de Westphalie relatives aux aspects territoriaux, religieux ou bien politiques énumérées ci-dessus avaient des répercussions énormes sur les échanges internationaux, ce qui justifie que l'on considère cet événement historique comme l'origine des **rapports internationaux modernes**, de la diplomatie moderne et de nombreux principes généraux de droit applicables jusqu'à nos jours dans le droit international. Le principe de la souveraineté des États ainsi que celui de leur égalité, tous les deux constituant des **principes généraux de droit international** qui demeurent incontournables jusqu'au XXIe siècle, trouvent leur origine dans cet événement. Au niveau des relations internationales, advint ainsi une politique ambitionnant la création d'un équilibre des forces qui s'installa en Europe pour une période de plusieurs siècles. Grâce à la paix de Westphalie, apparaissait un groupe d'États dont les membres allaient dominer le monde jusqu'au XIXe siècle. Il s'agissait là d'une paix de concert, dont le but n'était pas de chercher une vengeance totale sur les adversaires, mais plutôt d'apporter une paix durable (suivant les propositions énoncées par plusieurs théoriciens de l'époque, tels que *Grotius*, *Erasmus*, *Machiavel* ou *Bodin*). La mise en place d'**une diplomatie moderne** pouvait être attribuée en grande partie au fait que l'établissement de la paix était bénéfique à environ deux cents États (dont la vaste majorité étant de petites principautés allemandes). Aux négociations de paix ne pouvaient assister que les représentants d'à peu près cent États. Typiquement les négociations se déroulaient par le biais

¹⁵ Ibid.

d'agents diplomatiques et non pas directement entre les souverains, et elles se prolongeaient pendant plusieurs années.¹⁶

Les résultats des traités de paix de Westphalie

- paix de religion
- le principe de l'égalité souveraine des États
- le commencement des relations internationales modernes
- le début des relations diplomatiques modernes
- la doctrine de l'équilibre des forces

2.3. DES TRAITÉS DE WESTPHALIE AU CONGRÈS DE VIENNE

Malgré toutes les philosophies visant la paix et la clôture de la guerre de Trente Ans, la paix ne fut pas rétablie en Europe. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, la France, tirant profit du déclin du Saint-Empire romain germanique et du détachement qui s'était installé entre la branche autrichienne et la branche espagnole de la maison de *Habsbourg*, ne chercha plus à préserver l'équilibre des puissances européennes, mais s'efforça d'augmenter son propre pouvoir. Ce fut bien accompli par l'État sous la règne de *Louis XIV*, car à l'issue d'une série de guerres la France parvint à obtenir la Belgique, et triompha des Espagnols et des Hollandais pendant des décennies d'affrontements militaires. Dans le même temps, la branche autrichienne était occupée par sa lutte contre l'Empire ottoman, au terme de laquelle elle finit par chasser les Turcs des territoires hongrois et conclut un traité de paix (le traité de Karlowitz) avec ses adversaires turcs en 1699. À l'ouest comme à l'est de l'Europe, dès la deuxième moitié du XVII^e siècle à la première moitié du XVIII^e siècle le modèle d'un État centralisé et absolutiste s'est propagé.

La guerre de Trente Ans était toujours en cours au moment où la révolution éclata en Angleterre. La **révolution d'Angleterre** fut composée de plusieurs étapes, tantôt paisibles, tantôt guerrières, dans la période entre 1640 et 1688. Après les décennies envenimées par les débats au Parlement, les guerres, l'intolérance religieuse, l'anarchie et la république dictatoriale d'*Oliver Cromwell*, cette dernière d'une durée ne dépassant pas quelques années, dès 1688 arrive une époque apparemment plus calme. A la suite du couronnement de *Guillaume III d'Orange*, la Déclaration des droits (connu sous son nom anglais « Bill of Rights ») est adoptée en 1689, qui instaure en Angleterre une monarchie constitutionnelle. Ainsi l'Angleterre se fit le premier exemple d'un système de pouvoir non absolu, caractérisé par l'importance du rôle du Parlement. L'un des résultats remarquables de la révolution d'Angleterre qui se déroula au XVII^e siècle était qu'elle allait empêcher les révolutions européennes postérieures (telles la révolution française vers la fin du XVIII^e siècle et les révolutions des années 1840 impliquant l'ensemble de l'Europe) de se répercuter au Royaume-Uni. En outre, l'Acte d'union, signé en 1707, qui établit l'union de l'Angleterre et de l'Écosse, apporte, lui aussi, de la croissance économique. Cette paix intérieure durable et l'exercice du pouvoir équilibré permirent le développement industrielle, économique et technologique, et ils vont engendrer la **révolution industrielle** au milieu du XVIII^e siècle. C'est à ce moment qu'est parue l'œuvre « La Richesse des nations » d'*Adam Smith*, le père écossais des sciences économiques modernes, qui expose dans cet ouvrage les théories relatives au travail en tant que principale source de richesse des pays et à la division du travail, et se prononce en faveur de l'importance du libre-échange sans intervention de l'État, ainsi qu'en faveur du libéralisme économique.¹⁷ Les idées introduites par *Smith* ont très fortement marqué les décisions économiques à

¹⁶ HADFI-KOLOZSVÁRI 2009.

¹⁷ SMITH 2011.

prendre par les États ainsi que la création des formes de coopération internationale, tel l'établissement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui favorisera la liberté du commerce sans droits de douane à une échelle mondiale au XX^e siècle.

La révolution industrielle

Un phénomène complexe, la révolution industrielle englobe le développement technologique, l'accumulation de capitaux, le progrès scientifique, l'émergence d'un réseau de commerce développé, l'affranchissement des liens féodaux qui enchaînaient l'individu, l'apparition de la main-d'œuvre libre et, dernier point, mais non pas le moindre, la richesse en matières premières provenant des colonies qui se trouvaient en plein essor. L'un des résultats plutôt indirect de la révolution industrielle était la création des premières organisations internationales intergouvernementales dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. La révolution industrielle s'est déroulée en plusieurs phases : premièrement au XVIII^e siècle, puis dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et après, elle a pris un nouvel élan dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Alors que chez les Anglais le tournant du XVII^e siècle au XVIII^e siècle fut caractérisé par la paix, tellement espérée depuis plusieurs décennies, la plupart des autres puissances économiques devaient faire face à une nouvelle guerre : la guerre de la Succession d'Espagne, entre 1701 et 1714, toucha de nouveau les pays du continent européen. Le dernier *Habsbourg* espagnol étant mort sans descendance ; le traité d'Utrecht, qui mit fin à la guerre, prévoyait que le trône espagnol soit obtenu par les *Bourbons*, maison souveraine française. En même temps l'Espagne céda à l'Angleterre le territoire de Gibraltar, ainsi que quelques territoires colonisés en Amérique du Sud, et l'Angleterre obtint le droit exclusif de poursuivre la traite maritime des esclaves. On peut donc constater que l'équilibre de Westphalie ne s'est vraiment réalisé qu'à l'intérieur du Saint-Empire romain germanique, alors qu'à l'extérieur, ce furent des efforts incessants pour atteindre de petits changements au niveau de rapports de pouvoir, ainsi que pour « transmettre » les luttes pour le pouvoir à un autre continent qui se pratiquèrent communément. Les **guerres pour** se procurer autant de **territoires colonisés** que possible rebondissaient de temps à autre entre les Anglais, les Espagnols, les Français, les Hollandais et les Portugais en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique. Tandis que la domination britannique débutait en 1760 (et allait perdurer jusqu'en 1947 !), la même époque apportait à la France la perte de grands territoires colonisés, principalement au profit des Anglais, notamment le Canada.

L'époque qui se caractérisait par l'équilibre des forces de Westphalie et par les luttes pour le pouvoir transmises aux territoires écartés a connu vers les années 1770 des changements plus prononcés à cause des affrontements de puissances plus tenaces. Avec le premier partage de la Pologne (État qui va subir une suppression complète à la fin du siècle et ne se rétablira en tant qu'État autonome qu'en 1919), la Prusse a bien gagné en importance. Dans les décennies antérieures, l'Empire russe a traversé une croissance progressive de domination et a récupéré des territoires d'une importance stratégique, parmi lesquels la Crimée, au détriment des Turcs, ce qui lui a permis de construire sa flotte de la mer Noire (notons que la Crimée joue encore aujourd'hui, au début du XXI^e siècle, un rôle important : il suffit de faire référence à l'annexion en 2014 de la Crimée, jusqu'alors partie du territoire de l'Ukraine, par la Russie).

Pour faire le bilan de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, il y a deux événements qui se distinguent comme les plus saillants : l'un est la guerre de l'Indépendance des États-Unis (1775-1783), l'autre est la Révolution française (1789). Comme phénomène déclencheur, la philosophie des Lumières, se prononçant contre l'autorité absolue et centralisée, était à l'origine de tous les deux. *Locke*, *Voltaire*, *Montesquieu* – nombreux étaient les philosophes et les écrivains qui soutenaient que les pouvoirs de l'État devaient être limités. Ils ont expliqué que l'autorité de l'État devait être déléguée par le peuple,

par la société, et qu'il fallait instituer une convention, communément appelée contrat social, entre le peuple et ceux qui exerçaient le pouvoir. Cette convention est destinée à assurer la légitimité du pouvoir, et que le peuple accepte le souverain ainsi que les lois qu'il adopte. Les théories des **Lumières** sont nées en réponse aux régimes de pouvoir à caractère absolu, qui ne prêtaient pas suffisamment attention aux intérêts du peuple. Ainsi apparaissaient, à côté du libéralisme économique énoncé par *Smith* comme mentionné ci-dessus, les notions du libéralisme politique qui continueraient à retentir jusqu'à présent. Ces notions allaient être incorporées dans la constitution des États-Unis, adoptée au terme de la guerre de l'Indépendance, jetant ainsi les fondations d'une future puissance mondiale.

L'éclatement de la **Révolution française** peut également être attribuée aux théories des Lumières, à l'échec tant financier que social de l'exercice de pouvoir absolutiste, à la croissance forte de la population, ainsi qu'aux collisions d'intérêts entre une bourgeoisie ascendante et les états généraux bénéficiant de privilèges. Peu après son début, la Révolution cessait de se limiter à l'intérieur de la France, deux ans plus tard l'Autriche et la Prusse intervenaient, puis, à la suite de la décapitation de *Louis XVI*, la première alliance fut créée en 1793 en opposition à la première république française. Se coalisèrent l'Angleterre, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, le Saint-Empire romain germanique et quelques cités-états italiennes, leur objectif étant en partie de rétablir la monarchie française, mais en plus grande partie de satisfaire leurs prétentions territoriales. Sans beaucoup de succès tangible, ne faisant en effet qu'agrandir les territoires français, cette coalition s'est dissoute après quatre ans. Un an plus tard, en 1798 la Deuxième Coalition est formée avec la participation non seulement des États limitrophes de la France mais aussi de l'Empire ottoman, le Portugal et, pour une courte période, même la Russie. Cette coalition n'a pas atteint son but non plus dans les guerres communément appelées **guerres de la Révolution française**, ce qui incita chaque membre de la coalition, l'un après l'autre, à faire la paix avec les Français, l'Angleterre le faisant en 1802 comme la dernière dans la file. Néanmoins, les différends territoriaux sont restés sans solution, aboutissant à une reprise des guerres en 1803. Cette phase de la série de guerres est connu sous le nom de **guerres napoléoniennes** (bien que la prise de pouvoir par *Napoléon* en France ait lieu auparavant, en 1799), série de guerres à laquelle met fin la défaite de *Napoléon* en 1815. Durant les douze années de guerre, cinq différentes coalitions internationales ont été formées contre *Napoléon*, dirigées principalement par le Royaume-Uni.

Si les guerres prirent fin par la première paix de Paris (1814) et par la deuxième paix de Paris (1815), les parties conviennent de convoquer un congrès général où tous les États de l'Europe auront la possibilité de contribuer à la détermination des conditions d'un remodelage territorial et d'une paix durable. C'était donc la réunion internationale convoquée à Vienne en 1814-1815, nommé **congrès de Vienne**, qui allait établir le concert pour toute l'Europe.

Les résultats du Congrès de Vienne

- l'établissement du Concert européen et de la diplomatie de conférences
- priorité donnée aux relations internationales multilatérales au lieu des relations bilatérales (le multilatéralisme)
- nouvelles règles internationales concernant les relations diplomatiques
- le rétablissement de la politique visant l'équilibre des pouvoirs
- l'idéal de la souveraineté populaire
- l'idéal du nationalisme
- l'apparition des droits de l'homme et de libertés fondamentales

Le congrès de Vienne proclama, pour la plupart des cas disputés, la restauration des frontières d'États telles qu'elles existaient avant les guerres napoléoniennes, mais il aussi sanctionna des acquisitions de territoires, notamment : la Russie, l'Autriche et la Prusse s'agrandissaient de territoires polonais, l'Angleterre obtenait Malte et plusieurs territoires hollandais d'outre-mer, les Hollandais gagnaient la

Belgique et le Luxembourg, alors que le Danemark cédait la Norvège à la Suède (en dédommagement d'avoir « perdu » la Finlande au profit de la Russie en 1809), et l'Autriche, à son tour, prenait le royaume de Lombardie-Vénétie. Les États ont déclaré qu'ils assureraient la neutralité perpétuelle à la Confédération suisse, ayant été reconnue en tant qu'État indépendant par le traité de Westphalie, statut qui a toujours été respecté par chaque État depuis.

Par la convention adoptée à Vienne la dynastie des *Bourbons* retrouva son pouvoir, et l'équilibre des forces établi par le traité de Westphalie entre les États européens se vit rétabli, bien que sous une forme quelque peu modifiée. Pour parvenir à une paix durable européenne et à un équilibre des forces, la résolution fut adoptée selon laquelle le Royaume-Uni, l'Autriche, la Russie, la Prusse et la France allaient régler ensemble les affaires européennes majeures pouvant se poser. Cette forme de coopération est nommée le **Concert européen**, dont l'opération était conçue comme une série de négociations diplomatiques multilatérales à caractère régulier. Certes, il y avait eu des cas de coopération durable parmi plusieurs États auparavant, mais cette pratique de réunir des conférences à intervalles réguliers laisse entrevoir le futur monde d'organisations internationales (telle la Société des Nations établie en 1919) ainsi que celui du multilatéralisme, un phénomène qui deviendra très important au XX^e siècle. Ce qui était un signe du progrès par rapport aux négociations de la paix de Westphalie, c'est que les participants du congrès de Vienne poursuivaient leurs négociations dans un seul endroit et ensemble, et ce non seulement à travers les agents diplomatiques, mais les États ont été en effet représentés par leurs dirigeants du plus haut niveau (la liste comprenait *Frédéric-Guillaume III*, roi de Prusse, *Alexandre I^{er}*, empereur de Russie, l'empereur *François* et chancelier *Metternich* représentant l'Autriche, puis le premier ministre français *Talleyrand*, et des ministres des affaires étrangères de nombreux États).

Les **nouvelles règles internationales relatives aux rapports diplomatiques**, introduites par le congrès de Vienne, étaient de nature à faciliter la poursuite des négociations diplomatiques multilatérales. En Europe médiévale les agents diplomatiques de chacun des États durent s'intégrer dans une hiérarchie rigoureuse que les États furent toujours tentés de modifier, en vue d'obtenir un statut convenant à la croissance présumée ou réelle de leur propre puissance. Ces efforts menaient en permanence aux disputes et rendaient difficile la poursuite des négociations multilatérales. En plus, pour un congrès qui visait le rééquilibrage des puissances, une tentative de créer de nouveau une hiérarchie complexe aurait été peu judicieuse, il fut donc décidé de réformer la pratique antérieure. Par conséquent, la détermination de l'ordre hiérarchique des agents diplomatiques se fit sur la base du principe de l'égalité des souverainetés, principe remplaçant celui de la puissance présumée ou réelle. Certaines règles diplomatiques instituées par le congrès, telles les règles pour établir des missions diplomatiques permanentes et des relations diplomatiques, restent en vigueur encore aujourd'hui.

Trois États membres du Concert européen, notamment l'Autriche, la Prusse et la Russie, convinrent d'une coopération plus étroite, la **Sainte-Alliance**. Avec pour mission principale de conserver les monarchies féodales et le pouvoir absolu, cette alliance politique et militaire allait exercer une influence prépondérante sur la politique internationale jusqu'en 1848. Le Concert européen et la Sainte-Alliance parviendront à empêcher les puissances européennes pendant environ quarante ans, de faire la guerre les uns contre les autres.

Bien que courte, la période de 23 ans qui s'écoulait de l'éclatement de la Révolution jusqu'à la bataille de Waterloo provoquant la défaite de *Napoléon* s'est composée d'événements qui auraient leurs répercussions jusqu'à nos jours. Par analogie avec ce que les traités de Westphalie avaient accompli dans les territoires allemands, le pouvoir de l'Église catholique déclina en France et partout en Europe. Emergent alors l'idéal de la **souveraineté populaire** et celui de l'unité nationale. Remplaçant le monarque qui détient le pouvoir absolu en tant que personne incarnant l'État et la souveraineté, l'État-nation et le peuple vont être mis au premier plan comme détenteurs de la souveraineté. Les gens ne se voyaient plus liés seulement par leur appartenance à une famille ou par leur subordination à un

monarque, mais ils se virent aussi comme membre d'un groupe qui participe à la vie politique et commencèrent même à s'attacher à un passé historique commun partagé, ainsi qu'aux traditions et à la langue communes. Le fait que les gens partent à la recherche d'une identité nationale qui les réunissent peut être attribué en grande partie aux liens sociaux qui se sont transformés grâce à la révolution industrielle. Le déplacement massif de populations en quête d'offres d'emploi, faute de bons moyens de communication, ne favorisait pas le maintien de contacts familiaux, plutôt, il contribuait à la naissance de collectivités nouvelles, fondées sur d'autres principes. Pour l'individu, en dehors de ses liens familiaux, se développe l'identité nationale et ethnique en tant qu'identité essentielle, voire la plus importante, entraînant ainsi le **nationalisme**. Tout cela atteint son apogée dans l'élaboration des notions de nation politique et nation culturelle, accompagnées du concept d'État-nation.¹⁸

L'une des plus grandes œuvres de la Révolution française fut la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée en 1789, qui proclama les **droits de l'homme et les libertés fondamentales**. Un grand pas en avant, s'éloignant de l'absolutisme et s'approchant de la monarchie constitutionnelle, la Déclaration est considérée comme l'archétype des déclarations de droits de l'homme, bien que son texte s'inspire de nombreux documents similaires, telles que la Déclaration des droits (*Bill of Rights*, 1689) de l'Angleterre, la Déclaration d'indépendance américaine (*Declaration of Independence*, 1776) et la Déclaration des droits de Virginie (*Virginia Declaration of Rights*, 1776). Les déclarations énumérées ci-dessus sont toutes des actes de la législation interne ; or, une réglementation universelle et d'une telle envergure en matière de droits de l'homme ne se présente au niveau du droit international qu'au milieu du XX^e siècle (ce sera la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948). Cependant, le premier aspect de droits de l'homme venant être réglé sur le plan international, notamment l'abolition de la traite des esclaves, relevait en effet du congrès de Vienne. Cette interdiction à caractère international ne se concentrait que sur le commerce d'esclaves, et au cours de l'évolution des droits de l'homme au sein du droit international pendant les cent ans ou plus qui étaient à venir, aucun nouvel aspect ne surgissait pas. Jusqu'aux années 1940, les thèmes ciblés par la sauvegarde internationale des droits de l'homme étaient l'abolition de l'esclavage et la suppression du travail forcé ou obligatoire, ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

2.4. LES ÉVÉNEMENTS DU XIX^e SIÈCLE ET LES ANTÉCÉDENTS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Grand était l'enthousiasme initial de ceux qui, dans le cadre du congrès de Vienne, concevaient le maintien de la paix européenne au moyen de l'organisation de conférences diplomatiques multilatérales, mais l'élan fut freiné sous peu. Entre 1818 et 1822 des consultations ont été poursuivies chaque année sous l'égide du Concert européen (cela veut dire entre les cinq grandes puissances), mais par la suite ce n'était qu'à propos de révolte plus graves ou bien de guerres qui venaient d'éclater que le Concert se réunissait pour régler la situation. Néanmoins, ce cadre d'opération impliquait la réalisation de plus de trente réunions jusqu'au déclenchement de la Première Guerre Mondiale, preuve évidente d'une politique d'équilibrage et de consensus.¹⁹

Les idéaux du nationalisme et de la souveraineté populaire, s'épanouissant premièrement dans les œuvres philosophiques du XVIII^e siècle, puis au cours de la Révolution française, ont effrayé les monarques participant à la Sainte-Alliance, à tel point que ces derniers coopéraient par crainte de devoir se confronter des événements semblables à la Révolution française. Étant donné que le rétablissement de l'équilibre de puissances fut considéré comme l'un des résultats du congrès de Vienne, les angoisses liées à un changement de gouvernement éventuel provoqué par une révolution ou bien à la sécession

¹⁸ GLATZ 1993.

¹⁹ MINGST 2011, 40. ; NAGY 1995, 35-39.

d'un territoire qui pourraient, à leur tour, bousculer l'équilibre, étaient bien justifiées. Les États membres du Concert convoquaient les congrès dès que des mouvements révolutionnaires surgissaient quelque part, et ils réussissaient bien à supprimer les révolutions qui éclataient dans les années 1820 et 1830 (on peut citer la révolution contre le pouvoir absolu du roi espagnol, le soulèvement de Naples, ou bien le soulèvement sur les territoires polonais soumis au contrôle russe). Le dernier projet commun de la Sainte-Alliance était la suppression de la guerre d'indépendance hongroise de 1848-1849.

L'une des conséquences au plus long terme des décisions faites par le Concert européen dans les années 1820 était la **doctrine Monroe**, adoptée par les États-Unis en 1823. Vers 1810 les colonies espagnoles et portugaises se révoltaient, puis lançaient une guerre d'indépendance. De plus, la situation du roi espagnol devint encore plus difficile à la suite de l'éclatement d'une révolution en 1820 sur les territoires européens de l'Espagne, mettant fin au pouvoir absolu, en introduisant une nouvelle constitution. Les puissances participant au Concert européen s'entendirent sur l'intervention de la France en Espagne pour rétablir le pouvoir du roi espagnol. Après l'intervention française bien réussie, le roi espagnol demanda aux États européens de l'aider à restaurer sa puissance également sur les territoires colonisés en Amérique du Sud, la plupart desquels ayant déjà proclamé leur propre indépendance (par exemple, cessent d'être dépendantes de l'Espagne les entités suivantes : l'Argentine en 1816, le Chili en 1818, la Colombie en 1819 ; alors que le Brésil acquiert son indépendance par rapport au Portugal en 1822). Mais cette demande du roi espagnol ne reçoit cette fois-ci l'approbation ni des Anglais, ni des États-Unis, ces derniers venant tout juste de proclamer leur indépendance il y a quelques décennies.

En 1823 *James Monroe*, le président américain d'alors, énonce lors d'un discours que le continent américain est libre et indépendant, et que toute intervention par les grandes puissances européennes dans les affaires de ce continent est interdite. Cette déclaration n'était pas seulement une protestation de principe contre l'oppression du régime absolu, mais c'était bien plutôt une démarcation de l'étendue du pouvoir des États-Unis et de leur zone d'intervention. C'est pour cela que la doctrine Monroe sera également connue sous une autre variante : « L'Amérique aux Américains ». Le président *Monroe* a aussi annoncé que les États-Unis n'interviendraient pas dans les affaires européennes, politique à laquelle ils ont pratiquement adhéré jusqu'en 1940.²⁰ Bien qu'intervenues dans la Première Guerre Mondiale en 1917, les États-Unis manifestaient pourtant leur fidélité à ce principe en refusant de joindre la Société des Nations. L'entrée des États-Unis dans la Seconde Guerre Mondiale et leur révision de la doctrine Monroe sont, parmi d'autres, les faits qui leur permettraient de devenir une puissance mondiale.

Dans la première moitié du XIX^e siècle la Sainte-Alliance remportait des succès, globalement, dans ses luttes contre les principes du nationalisme et du régime gouvernemental constitutionnel exposé par le mouvement des Lumières, pourtant ces principes parvenaient à se répandre dans la plupart de l'Europe. En 1848 une vague de révolutions a bouleversé toute l'Europe : la série d'événements que l'on allait appeler « **le Printemps des peuples** », se caractérisa par les appels réclamant la suppression des régimes féodaux et absolus et propageant l'autodétermination nationale (le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes). Parmi les pays touchés, la Hongrie poursuivit la plus longue guerre d'indépendance.

Dans la vague d'unification nationale s'inscrivit le compromis austro-hongrois faisant naître l'Autriche-Hongrie en 1867, un événement d'importance modérée au niveau international, qui fut suivi par d'autres actes similaires, d'une importance nettement majeure sur la scène internationale : la formation de l'État italien unifié en 1870, et puis l'établissement de l'Empire allemand en 1871. Ce dernier mit fin au morcellement de l'Allemagne qui avait duré plus de deux cent ans et qui avait été entériné par les traités de Westphalie ; ainsi est né l'un des États les plus forts de l'Europe. L'idéal du

²⁰ NAGY 1995, 37-38.

nationalisme apportait aussi d'autres conséquences : la dissolution de l'Empire ottoman, elle aussi, commença en partie sous l'effet de cet idéal, et c'était le même idéal qui conduisit à la séparation de la Grèce en 1829, et puis à la naissance en 1878 des États autonomes de Serbie, de Monténégro et de Roumanie, qui avaient cherché à étendre leur autonomie respective déjà depuis les années 1810.

Depuis les années 1814-15, la première guerre d'envergure considérable qui impliquait plusieurs grandes puissances européennes fut la **guerre de Crimée**, déclenchée en 1853. À l'origine de cette guerre était le conflit entre l'Empire ottoman et la Russie, mais pour le soutien des Turcs, une coalition venait d'être formée par l'Angleterre, la France et le Royaume de Sardaigne, alors que la Prusse et l'Autriche s'en tenaient pratiquement à l'écart. Aux XVIII^e et XIX^e siècles l'Empire russe ne cessa d'étendre son influence et de se procurer de nouveaux territoires sur le continent européen, notamment en prenant les territoires polonais et finlandais. Une fois sa présence en mer Baltique agrandie, il voulut se doter d'une sortie marine à travers la mer Noire aussi, c'est-à-dire contrôler les Détroits (comprenant le Bosphore et les Dardanelles), et étendre son pouvoir sur certaines parties des Balkans (principalement moldaves, bulgares et serbes). À cette époque l'Empire ottoman se trouva déjà au milieu d'un déclin, ce qui incita plusieurs grandes puissances à convoiter quelques territoires turcs. L'attaque initiale fut lancée par les Russes en 1853, suivie de succès tel que la destruction de la flotte entière turque en mer Noire. La réponse à cet acte par les troupes anglaises, françaises et sardes fut leur débarquement sur la péninsule de Crimée, qui est devenue par la suite la scène centrale de la guerre. La prise de Sébastopol appartenant à la Russie arriva au terme d'un assaut qui dura presque une année entière, ce qui va contraindre les Russes à capituler en 1855.²¹

Le traité de paix qui conclura la guerre de Crimée est rédigé et adopté au sein du congrès de Paris en 1856. Cette paix a clairement bloqué l'expansion russe en Europe, le tsar se trouvant contraint d'accepter la neutralisation de la mer Noire. Le traité de paix défendait à la Russie de faire stationner des navires de guerre dans des ports de la mer Noire, et toutes les parties contractantes se mirent d'accord sur le fait ni le Bosphore ni les Dardanelles ne seraient ouverts pour le passage quelconque de navires de guerre. Tout en diminuant la puissance des Russes et des Turcs dans la région, ces règles favorisaient l'ascension des intérêts anglais. Néanmoins, l'existence d'un Empire ottoman fonctionnel, capable de s'opposer à l'Empire russe semblait être avantageuse pour les Anglais et les Français, qui venaient donc soutenir l'intégration des Ottomans dans le Concert européen. Par cette intégration la **communauté internationale** qui jusqu'alors n'avait compté que des États chrétiens parmi ses membres, est venue accueillir un membre musulman. La paix a apporté une autonomie de plus en plus large aux territoires balkaniques sous contrôle turc, qui étaient considérés comme de territoires tampons entre ceux des Turcs et des Russes. Tous ces procédés peuvent expliquer l'importance accordée par la Russie à la Crimée ainsi qu'à son influence sur les territoires ukrainiens, moldaves, yougoslaves et avant tout serbes encore de nos jours, au XXI^e siècle.

L'Autriche, ayant eu un rôle de premier plan lors du congrès de Vienne, fut alors contrainte d'accepter que l'Empire russe, son allié pendant plusieurs décennies, sorte affaibli (suite à sa défaite en 1856 dans la guerre de Crimée, il fit faillite totale, et pour en sortir, il vint vendre l'Alaska aux États-Unis), et qu'elle-même perdit ses territoires italiens d'abord dans la guerre d'Italie de 1859 (opposant la France à l'Autriche), puis dans la guerre austro-prussienne de 1866. Ce dernier avait d'ailleurs pour résultat la suppression de la puissance autrichienne par rapport aux principautés allemandes, remplacée par celle de la Prusse. Quelques années plus tard, en 1870, naquit l'Italie unifiée, suivie par l'émergence de l'Empire allemand, unifié lui aussi, en 1871. Ce qui réduisit encore plus le pouvoir de l'Autriche, fut le compromis avec les Hongrois en 1867 et la transformation en une monarchie dualiste, l'Autriche-Hongrie.

²¹ VADÁSZ 2011

Au cours de l'histoire la communauté internationale ne s'entendait pas typiquement comme l'ensemble de tous les États existant au monde, mais comme la communauté des États européens chrétiens qui dirigeaient les relations internationales et établissaient le droit international. En conséquence, au Moyen Âge c'étaient exclusivement les États européens qui étaient classés sous cette catégorie, puis, dès le milieu du XIX^e siècle l'Empire ottoman a rejoint le groupe. Toutes les entités qui n'appartenaient pas à la communauté furent considérées comme des territoires inférieurs qui pouvaient être conquis. La seule exception était le cas des colonies américaines ayant déjà obtenu l'indépendance, mais il fallut attendre jusqu'à 1899 et 1907 pour que les premières conférences légiférant à l'échelle internationale, c'est-à-dire les conférences de paix de La Haye, aient eu des participants venant des États non-européens, notamment des États-Unis.

Le Pacte de la Société des Nations, et même la Charte des Nations Unies ont fait référence aux « nations civilisées », ce qui démontre qu'au début du XX^e siècle la communauté internationale n'était composée que des États indépendants, non-colonisés, bien que l'appartenance ou non à la chrétienté ait déjà perdu son importance. L'élargissement de la communauté internationale n'est devenu complète qu'avec la libération des colonies, résultat qui fait qu'à présent tous les États généralement reconnus font partie de cette communauté, quelles que soient leur religion, leur structure politique et économique, ou bien leur situation géographique.

Vingt ans après la guerre de Crimée, en 1875 rebondit le **conflit russo-turc**, dont l'enjeu principal était d'imposer la domination russe sur les territoires balkaniques en train de se libérer des Turcs, ces derniers devenant de plus en plus faibles, ainsi que d'établir, sous l'égide de la Russie, un grand État bulgare. Comme la Russie triompha dans la guerre, les Turcs acceptèrent ces revendications dans le cadre du traité de San Stefano (1878). Mais l'Angleterre, préoccupée de l'éventualité d'une domination russe trop forte sur les Détroits de la mer Noire, envoya sa flotte de guerre dans la région et, avec le consentement de l'Autriche, força les parties intéressées à régler le sort des Balkans lors d'un congrès regroupant l'ensemble de l'Europe. Ce fut le congrès de Berlin en 1878, où les grandes puissances intéressées partagèrent les territoires balkaniques perdus par les Turcs. L'Autriche put occuper la Bosnie-Herzégovine pour y installer son propre administration, la Grande-Bretagne reçut Chypre, la Bessarabie revint à la Russie, et l'indépendance en tant qu'État autonome fut reconnue à la Serbie, à la Roumanie et à la Monténégro, tandis que la Bulgarie demeura un territoire autonome au sein de l'Empire ottoman.

Par opposition aux objectifs du congrès de Vienne de 1815, l'équilibre de puissances s'est clairement déplacé dans les années 1870 : l'Empire ottoman, la Russie et l'Autriche se sont affaiblis, alors que l'Angleterre, l'Empire allemand et l'Italie ont gagné en force. Pourtant, il n'y a pas eu de guerre d'une portée générale, impliquant toute l'Europe, pendant quarante ans (jusqu'en 1914, l'année du début de la Première Guerre mondiale). Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Premièrement, les efforts politiques pour un équilibre de puissances reposèrent sur le précepte qu'aucun État européen ne devait acquérir trop de pouvoir (exercer une hégémonie). Les coalitions occasionnelles que les États formaient selon les circonstances pouvaient s'adapter d'une manière flexible aux changements tant intérieurs qu'extérieurs. Comme les États regardaient la révolution avec méfiance, et se réunissaient contre elle, de même ils cherchaient à empêcher que n'importe quel État ne devienne trop puissant. Ce sont principalement les Anglais et les Russes qui se chargeaient de l'équilibrage à cette époque. (Au fur et à mesure que cet équilibre de forces s'est érodé, les coalitions flexibles étaient remplacées par des

alliances devenant de plus en plus solides et même par de systèmes d'alliés de plus en plus puissants, ce qui a finalement culminé dans la Première Guerre Mondiale.)

Le second facteur favorisant la paix consistait en la concentration sur l'acquisition de territoires hors d'Europe. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle la colonisation s'est accélérée et cette période connaissait l'agrandissement de territoires sous contrôle européen en Asie et en Afrique, après les pertes considérables de territoires qu'avaient subis les Européens en Amérique de Sud dans la première moitié du même siècle. Pour illustrer l'allure de la colonisation, les données statistiques en disent beaucoup : alors qu'en 1876 les territoires colonisés en Afrique ne comptaient que seulement 10 % du territoire entier du continent, 14 ans plus tard, en 1890 la donnée correspondante était déjà 90 %. Les États européens concernés se sont réunis en 1884-1885 pour la **conférence de Berlin** (également connue comme la **conférence de « Congo » ou de « l'Afrique de l'Ouest »**), où pratiquement toute l'Afrique a été fractionnée entre les parties prenantes. Cette conférence, elle aussi, a servi le maintien de l'équilibre de puissances, qu'on escomptait cette fois atteindre par l'octroi d'importants territoires en tant que colonies à l'Empire allemand en Afrique. Dans les dernières années du XIX^e siècle, l'Asie se trouve, elle aussi, soumise à l'influence européenne et américaine, le Japon et le royaume de Siam (actuellement la Thaïlande) étant les seuls pays à y échapper.²² Ce fait implique la transposition fréquente des rivalités et les affrontements militaires qui en découlaient sur un autre continent, mais sans le déclenchement d'une quelconque guerre majeure entre les grandes puissances européennes à cause des colonies. En 1914 80% de la planète était sous domination européenne.²³

Le troisième facteur favorable à la paix en Europe fut la révolution industrielle. La Grande-Bretagne devança les autres États dans la production, devint premier exportateur au monde de biens produits et prit la tête du développement technologique, tout en disposant d'une grande quantité de matières premières provenant de ses colonies ; ce sont toutes ces circonstances qui faisaient de la Grande-Bretagne le centre des capitaux bancaires, le banquier du monde entier. C'est également grâce au progrès technologique qu'apparaissaient, à partir des années 1860, les premières **organisations internationales** intergouvernementales, telles que l'Union télégraphique internationale (1865), l'Union postale universelle (1874) et l'Organisation météorologique internationale (1873). Ces entités de coopération intergouvernementale et professionnelle, à structure institutionnelle permanente, cherchaient à apporter des solutions internationales aux défis liés au développement technologique, et dans leurs décisions pertinentes, elles étaient peu exposées aux effets des rapports des puissances actuels.

Enfin le quatrième facteur encourageant la paix était que les courants de pensée **humanistes et pacifistes** ont gagné du terrain et se sont manifestés sous plusieurs formes. Dans la guerre d'Italie de 1859 mentionnée ci-dessus, la bataille la plus importante s'est déroulée à Solférino (actuellement en Italie du Nord), l'une des plus sanglantes du XIX^e siècle. L'énorme carnage de la bataille et l'insuffisance du service médical fourni aux soldats blessés vont inciter *Henry Dunant*, homme d'affaires suisse, à œuvrer pour l'établissement de ce qui va être le Comité international de la Croix-Rouge. Lors de sa formation un acteur décisif dans l'élaboration et l'adoption du droit international humanitaire qui vise à protéger les blessés, les prisonniers de guerre et les personnes civiles lors des conflits armés, fut la Croix-Rouge, toujours l'une des plus grandes organisations en charge de fournir de l'aide humanitaire. Dans le but d'éviter l'éclatement de guerres et de diminuer les ravages concomitants, des conférences ont été organisées à La Haye en 1899 et en 1907. Lors de ces deux conférences on a introduit les dispositions essentielles du droit de la guerre au moyen de 13 conventions adoptées : on a interdit l'usage de certains types d'armes aussi bien que de certaines conduites de la guerre ; on a établi les conditions de règlement des conflits entre les États au moyen de procédés pacifiques, et on a créé la

²² MINGST 2011, 42., NAGY 1995, 42-43.

²³ MINGST 2011, 42.

première instance judiciaire internationale à caractère permanent, la Cour permanente d'arbitrage. Tout cela a marqué le début des initiatives internationales en matière de prévention de la guerre et de réglementation du droit de la guerre, qui prendraient leur essor lors de l'adoption de douzaines de conventions internationales au cours du XX^e siècle. Les points culminants de ce processus furent, d'une part, l'introduction du principe de la non-violence consacré par la Charte des Nations Unies de 1945, et d'autre part, les conventions de Genève de 1949 relatives au droit de la guerre et au droit humanitaire.

2.5. LA « GUERRE DE TRENTE ANS » DU XX^e SIÈCLE – DE 1914 À 1945

Une fois que les systèmes d'alliances se durcirent en raison des luttes pour de plus en plus de pouvoir, ainsi qu'à cause des rivalités économiques, l'équilibre décrit au chapitre précédent bascula. Dès les années 1880, les coalitions qui jusqu'alors avaient été variables et flexibles, toujours en quête de l'équilibre, se sont transformées en blocs d'alliés. Deux blocs ont fait leur apparition : l'un sous le nom de Triple-Alliance (Empires centraux), dirigée par l'Allemagne et constituée par l'Autriche-Hongrie, l'Italie et la Turquie ; l'autre sous le nom de Triple-Entente, regroupant la France, la Russie et l'Angleterre. Bien que le déclencheur direct de **la Première Guerre Mondiale** en 1914 fût l'assassinat de *François-Ferdinand* en Serbie, il y en a eu évidemment d'autres circonstances concourantes. Les guerres balkaniques de 1912-1913 opposant l'alliance de la Serbie, la Grèce et la Bulgarie à la Turquie, ont forcé l'Empire turc à céder tout ce qu'il lui était resté de ses territoires européens, et ont abouti à la formation de la Bulgarie et celle de l'Albanie. En plus, l'occupation de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie était contraire aux intérêts de la Serbie. L'Allemagne, pour sa part, convoitait l'acquisition de bien plus de colonies, ce qui heurtait les intérêts anglais. La France voulait reprendre l'Alsace-Lorraine aux Allemands, cédée à l'Empire allemand en 1871. La Russie, de son côté, escomptait raffermir sa domination sur les pays qui venaient juste de naître dans les Balkans, elle y soutenait donc les prétentions de la Serbie, son alliée de premier plan. L'Autriche-Hongrie déclara la guerre à la Serbie suite à l'assassinat, et le système d'alliances, fondé sur les conventions d'alliance signées dans la période précédente, allait en quelques semaines entraîner l'entrée en guerre de l'Allemagne, de la Russie, de l'Angleterre et de la France. Les années suivantes virent l'engagement d'autres États, plusieurs d'entre eux à l'encontre du pacte d'alliance initial qu'ils avaient signé ; par exemple l'Italie et la Roumanie rejoignent la Triple-Entente, alors que la Turquie entre en guerre aux côtés de la Triple-Alliance, les Empires centraux. En 1914, était envisagée par la vaste majorité que cette guerre s'inscrirait dans une série de petites actions militaires rapidement achevées, mais la réalité fut différente.

Perdurant jusqu'en 1918, la guerre fit environ 15 millions de morts, et les combats touchaient, en raison des intérêts liés aux colonies, presque l'ensemble du monde. S'ajoutaient aux circonstances de guerre des facteurs qui rendaient la situation encore plus difficile, comme l'expansion progressive depuis la Révolution française des idées du nationalisme et d'autres courants de pensée (tel le bolchevisme) en Russie, qui conduisirent à la révolution russe et au renversement du régime tsariste en 1917. Toujours en 1917, les États-Unis entrent en guerre aux côtés de la Triple-Entente à cause de la guerre sous-marine allemande illimitée, mettant ainsi fin à l'application de la doctrine Monroe (cependant, après la Première Guerre Mondiale, jusqu'en 1940, les États-Unis retourneront à leur politique étrangère fondée sur leur tradition isolationniste).

La guerre fut clôturée par **les traités de paix suivant la Première Guerre Mondiale** (1919-1920), qui rencontraient le mécontentement et la frustration de nombreux États. L'Allemagne perdit ses colonies, ainsi que l'Alsace-Lorraine et ses territoires polonais ; la Russie perdit la Finlande, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, ainsi que ses territoires polonais. Composée de ces territoires cédés, la Pologne fut rétablie, unifiée. Sur les décombres de l'Autriche-Hongrie démantelée, sont formés les

États indépendants : l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Hongrie ; la Roumanie et la Serbie sont dotés de grands territoires nouveaux, ce dernier se transformant même en Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. Les traités de paix étaient particulièrement durs non seulement sur le plan territorial, mais ils imposaient aussi, en représailles, le versement d'énormes réparations.

Cette paix ne ressemblait plus à la paix de Westphalie ou à celle de Vienne, qui avaient tâché d'atteindre l'équilibre des puissances ; la cohésion qui avait lié les monarchies conservatrices était périmée et était remplacée par une communauté européenne composée de pays nationalistes qui allaient se coaliser selon leur adhésion à de diverses idéologies, et qui étaient impitoyables dans leurs manœuvres pour tirer profit de la faiblesse des autres afin de gagner du pouvoir. Au tournant du XIX^e siècle au XX^e siècle les idées du libéralisme politique et du libéralisme économique jouissaient d'une grande popularité, particulièrement aux États-Unis, où les arrangements d'après-guerre devaient s'insérer dans les « Quatorze Points » énoncés par *Woodrow Wilson*. Pourtant, les véritables résultats et conséquences de la paix restaient loin des idéaux libéraux, et dès les années 1930, la politique qui allait plus tard être nommée réaliste gagna du terrain dans les rapports internationaux.

Modelée sur le système de conférences utilisé dans le domaine de la coopération internationale au XIX^e siècle, la **Société des Nations** (la SDN) apparut, mais son bilan s'avéra essentiellement négatif. À aucun moment cette association ne comprit les grandes puissances, les États-Unis n'y adhérèrent jamais. Faute de légitimation forte ou encore de forte compétence législative internationale, elle était incapable de prévenir même les conflits mineurs. Dès lors qu'un État trouvait la coopération avec la SDN inconfortable, rien n'empêchait qu'il en sorte, comme le fit l'Allemagne en 1933, lors de la prise de pouvoir par *Hitler*. Malgré son échec, cette association mérite d'être reconnue comme la première organisation internationale dans l'histoire qui avait pour mission de coordonner les actions au niveau mondial et de prévenir l'éclatement des guerres « illégitimes ». Elle fut ainsi le précurseur de et le modèle pour l'Organisation des Nations Unies (l'ONU), établie après la Seconde Guerre Mondiale.

La Révolution russe et l'expansion des idées de gauche ont engendré la formation en 1918 d'une autre organisation internationale, importante dans la perspective de l'évolution des droits de l'homme. **L'Organisation Internationale du Travail** (l'OIT) a pour vocation, jusqu'à nos jours, de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le monde. Les États fondateurs de cette organisation étaient en effet d'avis qu'à l'origine des révolutions résidait le mécontentement des masses, alors, dès qu'on réussit à améliorer leurs conditions de vie et de travail, ils ne soutiendront plus ni des révolutions, ni des mouvements extrémistes. Sous l'égide de l'OIT allaient être adoptées, pendant la période de l'entre-deux-guerres, des conventions internationales en matière du travail de nuit des femmes, de l'abolition du travail des enfants, du repos hebdomadaire, ou bien de l'assurance maladie de travailleurs.

Dans la période d'après-guerre, la reprise économique n'est pas facile à mettre en marche, et avec l'arrivée de la crise économique mondiale, les idées extrémistes, notamment le fascisme et le communisme, se propagent rapidement. Peu étonnant donc que la paix ne s'avère pas durable et que la **Seconde Guerre Mondiale** éclate en 1939. Pendant cette guerre, les puissances de l'Axe (avant tout l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie et le Japon) partageaient un fond idéologique commun (le fascisme) en tant que point d'appui de leur coopération, mais il n'en était rien dans le cas des Alliés, qui ne réunissaient leurs combats qu'en vue de faire progresser leurs intérêts communs (prenons le cas de l'alliance entre l'URSS communiste et les États-Unis, ou bien celui de la relation entre la Chine et la Grande-Bretagne). Une véritable guerre planétaire et totale, la Seconde Guerre Mondiale toucha à peu près 80 % de la population planétaire. En dépit des instruments législatifs sur le droit de la guerre et sur le droit humanitaire international, la guerre coûta la vie de près de 60 millions de personnes, dont environ 20-25 millions étaient des militaires, le reste des personnes civiles. Parmi les personnes civiles,

environ 6 millions furent victimes du génocide juif. S'ajoutent à ces pertes énormes le nombre, estimé à quelque 20 million, de victimes des famines et des épidémies provoquées par la guerre.

Vues d'une perspective historique, les deux guerres mondiales peuvent être considérées comme formant un tout indivisible, justifiant ainsi l'appellation fréquente de la guerre de Trente Ans du XX^e siècle. En 1945, les Alliés émergent en tant que vainqueurs de la guerre, et parmi eux plusieurs États qui avaient triomphé lors de la Première Guerre Mondiale, et ainsi certaines questions vont être réglées à jamais. Les remaniements de puissances entamés il y a quelques décennies ont produit des résultats inattendus : les États-Unis et l'URSS sont sortis de la guerre comme des superpuissances mondiales, la France parvint, grâce à son rôle historique, à conserver sa force relative, mais l'Empire britannique perdit sa position dominante. L'Allemagne cessa d'exister pendant quelques années, avant de se voir rétablir en 1949, mais divisée en deux, et ce jusqu'en 1990. Le Japon est rasé par les deux bombes atomiques, alors que dans la plus grande partie de la Chine, le dirigeant du parti communiste, *Mao Zedong* s'installe au pouvoir.

Déjà en 1941, les États-Unis et la Grande-Bretagne se sont mis à concevoir, dans le cadre de la rédaction de la **charte de l'Atlantique**, l'ordre mondial qui devait régner après la Seconde Guerre Mondiale. Dans la Charte était imaginé le monde d'après-guerre : tous les États auraient accès, dans le monde entier, au commerce sur un pied d'égalité, tous les peuples seraient libre de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils entendent vivre, tous les États seraient égaux en tant que souverains, et tous les États devraient renoncer à l'usage de la violence armée au cours de la gestion de leurs rapports internationaux. Durant la guerre, ces principes furent reconnus dans plusieurs documents, notamment dans la déclaration des Nations unies, en 1942, qui fut le premier document à désigner la coopération entre Nations unies. Les États alliés ont également convenu que, malgré l'échec de la Société des Nations, il était nécessaire de disposer d'une organisation internationale, à vocation universelle, au sein de laquelle les États pourraient coordonner leurs rapports internationaux. Fondée sur les principes énumérés ci-dessus et se voyant accorder le nom déjà proposé, l'**Organisation des Nations Unies**, ou l'ONU, naquit l'été 1945, avant même de la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

2.6. LA GUERRE FROIDE

Tant que la Seconde Guerre Mondiale se poursuivait, les États-Unis et l'Union soviétique, bien que partisans d'idéologies complètement opposées, étaient capables de coopérer l'un avec l'autre, en vue de promouvoir leurs intérêts communs, mais avec la fin de la guerre, cela devint impossible. Des divergences naquirent sur le sort des États vaincus ; tandis que le Japon était occupé par les États-Unis, l'Allemagne et l'Autriche ont connu la division en quatre zones d'occupation par les Américains, les Anglais, les Français et les Russes. De la part des vainqueurs, il y eut plusieurs actes d'occupations sur les territoires d'autres États, où les vainqueurs essayaient d'orienter fortement la démarche de la politique intérieure. C'était le cas notamment des pays sous occupation soviétique, tels que la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Pologne et l'Allemagne de l'Est. Suite à l'appui soviétique, partout dans ces territoires les partis communistes se sont emparés du pouvoir, ce qui provoqua un éloignement progressif vis à vis des États occidentaux représentant des idées libérales. L'URSS s'efforça d'étendre sa sphère d'influence tout au long de ses frontières, instituant là des zones tampon. Déjà en 1946, *Churchill* remarqua qu'un rideau de fer était en train de s'abattre au milieu de l'Europe. Le ton de la politique étrangère soviétique étant agressif, les États-Unis ont trouvé utile, déjà en 1947, d'essayer de contenir les tendances expansionnistes de l'Union soviétique en appliquant la stratégie de l'endiguement (containment). Ainsi l'élément central de la politique étrangère des États-Unis fut d'éviter toute extension des idées de gauche et du communisme partout dans le monde. Avec la formation de l'Organisation du

traité de l'Atlantique Nord en 1949, était lancée l'alliance militaire occidentale destinée à contrer la puissance soviétique, ce qui marqua le début de la **guerre froide**.

La guerre froide

Une époque entre 1947 et 1990 qui fut caractérisée par l'opposition de deux superpuissances : les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Bien que la situation n'ait pas culminé dans une guerre directe (« guerre chaude »), la rivalité s'est étendue sur les idéologies, la culture, les affaires sociales, économiques et politiques, et elle s'est manifestée dans des guerres dites périphériques, transposées sur d'autres continents. Les éléments principaux en étaient l'endiguement (containment), la course aux armements et la doctrine d'équilibre de la terreur.

L'expression « guerre froide » faisait référence au fait qu'il n'y eût pas de véritable conflit direct entre les deux superpuissances, mais leurs relations demeuraient manifestement hostiles. Toute une série de crises s'est développée, avec l'engagement de ces superpuissances dans des conflits « transposés », connus sous le nom de guerre périphérique. Telles guerres périphériques étaient la guerre de Corée (1950-1953), la crise de Cuba (1962), la guerre du Viêt Nam (1965-1973) et l'invasion soviétique de l'Afghanistan (1979-1989).

Les deux guerres mondiales ont complètement changé les conduites de la guerre telles qu'elles avaient été connues auparavant, avec l'avènement d'une multitude d'inventions technologiques innovantes, qui allaient avoir leurs répercussions dans de nombreux domaines de la vie : pour n'en citer que deux exemples, on peut évoquer l'aviation et l'énergie nucléaire. La connaissance de l'énergie nucléaire et la capacité de produire des bombes atomiques ont attribué en grande partie au fait que les deux superpuissances ne se seraient pas engagées dans une guerre directe l'une avec l'autre. Au contraire, ce qu'elles ont appliqué en est connu sous le nom de stratégie d'équilibre de la terreur, ou de **destruction mutuelle assurée**, selon laquelle la paix est assurée par le fait que les deux parties possèdent un stock d'armes nucléaires leur permettant de se détruire mutuellement, annulant complètement la possibilité d'une victoire quelconque. Cette stratégie entraîne une course aux armements et un état de tension aiguë, mais en même temps elle maintient la paix entre les parties.

Les deux superpuissances pouvaient également profiter de la **désagrégation des empires coloniaux** et l'émancipation des colonies, phénomènes qui se sont accélérés après la Seconde Guerre Mondiale. Ces guerres coloniales ont, d'une part, absorbé les États colonisateurs les plus grands, notamment la Grande-Bretagne et la France, et d'autre part, affaibli leur statut économique et leur portée en tant que grande puissance. L'une des conséquences complémentaires de la chute des empires coloniaux fut l'extension gigantesque de la communauté internationale. Alors qu'en 1945 existaient environ 70 États indépendants, en 1960 on en comptait déjà 100, en 1977 150, et en 2018 plus de 190. Tandis qu'au début du XIXe siècle seulement les États européens ont été considérés membres de la communauté internationale, aujourd'hui cette communauté est censée être composée de quelques 200 États, répartis dans le monde.

Comme le mouvement d'émancipation des colonies fut accompagné de guerres meurtrières et de disputes frontalières, on ne peut pas du tout conclure que la période d'après la Seconde Guerre Mondiale ait été pacifique, ce qu'on peut plutôt soutenir, c'est que l'on a réussi à éviter la guerre en Europe et entre les plus grandes puissances. La paix qui s'installa dans les États développés occidentaux favorisa le progrès économique, industriel et technologique, permettant ainsi à ces États de connaître un développement accéléré, un haut niveau de vie en général et un progrès social. Tout en poursuivant une politique économique capitaliste et libérale, les États alliés aux États-Unis ont créé un réseau

mondial de libre échange (voir le GATT – l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce – et l’OMC – l’Organisation mondiale du commerce).

Grâce à tout cela, il suffit aux États-Unis quelques décennies pour manifester de plus en plus clairement leur suprématie économique sur l’Union soviétique, sur le déclin dès la fin des années 1980. Au cours des années 1989-1990, de nombreux États se sont libérés de leur propre régime communiste-socialiste (comme par exemple la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne). Le mur de Berlin fut démoli et la réunification des deux États allemands se fit en 1990. Dans l’URSS, l’affaiblissement du pouvoir communiste entraîna non seulement un **changement de régime**, mais aussi la désagrégation complète de l’État (1990-1991). L’URSS fut émiétée en 15 États, dont la Russie. Ces transformations ne se produisirent pas partout d’une manière pacifique, la Yougoslavie, pour sa part, souffrit d’une guerre civile accablante (1991-1995, 1999), qui aura laissé des rapports perturbés et précaires perdurant jusqu’à nos jours, telle que la situation du Kosovo. Les conflits ethniques surgirent sur d’autres continents aussi, sous une forme particulièrement impitoyable au Rwanda (le génocide au Rwanda en 1994), ou bien lors des affrontements entre les pays post-soviétiques (par exemple les guerres russo-géorgiennes ou la guerre du Haut-Karabagh entre les Arméniens et la république d’Azerbaïdjan dans la période 1988-1994).

2.7. DEPUIS 1990 JUSQU’À NOS JOURS

Suite à la dislocation de l’URSS, l’ordre mondial jusqu’alors bipolaire (se concentrant autour de deux superpuissances) est devenu unipolaire. Au début des années 1990 les États-Unis possédaient une hégémonie mondiale qui était d’une portée plus grande que celle de l’ensemble des autres grandes puissances. Cependant, cet état n’a duré que pendant quelques années.

Les premières années du XXI^e siècle ont marqué le début d’un nouvel **ordre mondial**, global et **multipolaire**, dans lequel les États-Unis retiennent leur statut de grande puissance, mais sont rejoints de nouveau par la Russie et, pour la première fois dans l’histoire, rejoints par la Chine. Avec les États-Unis comme superpuissance, la montée en puissance de la Chine et de la Russie pousse le système tout de même vers un équilibre de puissances. En Europe, la France conserve sa position de grande puissance, alors que l’Allemagne gagne du pouvoir à grands pas. Le Royaume-Uni, en revanche, va probablement perdre encore plus de son influence une fois qu’il sortira de l’Union européenne. On peut noter des états qui émergent comme des puissances régionales incontestables, tels que la Turquie, l’Iran, la Nigérie, l’Inde et le Pakistan.

Défis globaux

Au début du XXI^e siècle, les États se trouvent liés les uns aux autres et sont interdépendants dans une structure plus entrecroisée que jamais. Le monde étant « un village global », s’imposent comme expérience communes non seulement la jouissance des avantages, mais aussi la responsabilité de trouver des solutions aux problèmes. Le terrorisme, la migration, le changement climatique et la dégradation de l’environnement sont tous des défis auxquels les membres de la communauté internationale ne peuvent donner des réponses utiles à tous que s’ils agissent ensemble.

De nos jours, la communauté internationale doit faire face à de nouveaux défis, à caractère planétaire, dont les plus importants sont le **terrorisme**, la migration et le changement climatique. Les attentats terroristes aux États-Unis datés du 11 septembre 2001 ont ouvert un nouveau chapitre dans la lutte contre le terrorisme, permettant aux États qui en sont prêts et capables, de se lancer sous la direction

des États-Unis dans une guerre mondiale contre le terrorisme. Conformément à cet engagement, il y a eu des guerres contre l'Afghanistan et l'Irak, déstabilisant ainsi l'ensemble de la région du Proche-Orient. Ce n'est pas seulement l'intervention américaine à laquelle la déstabilisation peut être attribuée, en effet le « Printemps arabe » éclatant en 2010-2011 dans les pays de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient, culminant en manifestations et révolutions, ou bien même en guerre civiles, a aussi apporté sa contribution. Ces bouleversements ont entraîné l'effondrement de nombreux régimes, ainsi que la plongée de diverses sociétés dans des conflits durables, comme par exemple en Syrie et en Libye. Face aux défis mondiaux de telle sorte, les États ne peuvent mettre en place des mesures effectives qu'en unissant leurs forces les uns avec les autres, ce qui implique qu'au XXI^e siècle les formes de coopération internationale devront être renforcées plus que jamais.

L'ordre mondial multipolaire comporte, lui aussi, des domaines d'intérêts et des sphères d'influence que les grandes puissances s'efforcent de conserver d'une façon continue (notons le cas de la Russie à l'égard de l'Ukraine et des États post-soviétiques, ou bien le cas de la Chine à l'égard des pays limitrophes et des mers). Le nouvel équilibre de puissances est en train de se développer et de se modifier en parallèle, se donnant à voir, de temps en temps, derrière les décisions politiques prises par les États, mais il reste à savoir combien de temps le présent ordre mondial, perdurant depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale sur un ton plutôt paisible embrassé par les grandes puissances, va-t-il encore subsister.

QUESTION DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Quelle est l'importance de la paix de Westphalie à l'égard des rapports internationaux ?
2. Donnez trois exemples de formes de coopération internationale apparues dans l'Antiquité !
3. Qu'est-ce qu'on entend par la communauté internationale ?
4. Qu'est-ce qu'on entend par un traité international ?
5. Quelles étaient les conséquences de la philosophie humaniste et pacifiste répandue dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ?
6. Qu'est-ce que l'ordre mondial multipolaire ?
7. Décrivez l'équilibrage de puissance à partir des exemples historiques !
8. En quoi consiste-t-elle la stratégie d'équilibre de la terreur ?
9. Donnez des exemples de la guerre périphérique !
10. Quand s'est passée la guerre froide ?

